

Demande déposée le 21/07/2022

N° PC 072 346 22 Z0033

Par :	Monsieur MENARD Patrick Madame MENARD Anita
Demeurant à :	14 RUE JEAN GABIN 72700 SPAY
Sur un terrain sis à :	LOTISSEMENT « LES EPINETTES 2 » - Lot 26 10 RUE DES MURIERS 72210 LA SUZE-SUR-SARTHE
Cadastré :	346 AW 199
Nature des Travaux :	maison individuelle

Surface de plancher

créée : 76,84 m<sup>2</sup>

Nb de logements : 1

Destination : Habitation

Le Maire de la Commune de La Suze-sur-Sarthe,

Vu la demande de permis de construire présentée le 21/07/2022 par Monsieur MENARD Patrick et Madame MENARD Anita,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/11/2007, modifié,

Vu le permis d'aménager n° PA 072 346 20 Z0002 autorisé le 26/02/2021 pour la création du lotissement « Les Epinettes 2 »,

Vu la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux en date du 29/07/2022,

Vu le Programme d'Aménagement d'Ensemble approuvé par délibération du conseil municipal le 22/09/2005,

#### ARRETE

**ARTICLE UNIQUE** : Le présent Permis de Construire est **ACCORDÉ** sous réserve du respect des conditions particulières suivantes :

- *La puissance de raccordement au réseau d'électricité est de 12 kVA en monophasé ou 36 kVA en triphasé.*
- *Les raccordements aux réseaux existants sont à la charge du pétitionnaire et seront réalisés en liaison avec les services gestionnaires correspondants.*
- *La tranchée drainante aura les caractéristiques suivantes : enveloppe géotextile, matériau drainant disposant de 30% de vide, drain de diamètre 150 (fentes à 360°) et deux regards de visite. La surverse sera raccordée à la boite de branchement pluvial, raccordée au réseau collectif. Le raccordement est à la charge des pétitionnaires. Des installations de récupération des eaux pluviales permettant la limitation des rejets sous forme de cuve par exemple est fortement conseillée*



La Suze-sur-Sarthe, le 9 août 2022

L'Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme,

Pascal BRETON

Date de mise en ligne : 12/08/22

Transmis à la Préfecture le :

Notifié au pétitionnaire le :